

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 1 / 10

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société

1.1 Identificateur de produit

SANITÄR 450

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Silicon

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ramsauer GmbH & Co KG

Sarstein 17
4822 Bad Goisern / H. / AUSTRIA
Téléphone +43(0)6135 8205-0
Téléfax +43(0)6135 8323
Site internet www.ramsauer.at
E-mail office@ramsauer.at

Secteur informatif

Informations techniques office@ramsauer.at

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d'urgence

Organe consultatif (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Société +43(0)6135 8205-0 (Mo.-Do.: 7.30-17.00, Fr.:7.30-12.00)

SECTION 2: Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

non applicable

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole de danger aucun

Phrases-R aucun

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger aucun

Phrases-R aucun

Caractéristique particulière Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
Le contact avec l'humidité libère des acide acétique.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers aucun

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 2 / 10

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

3.1 Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|--|
| 10 - <20 | Hydrocarbures, C13-C23, n-alcane, iso-alcane, composés cycliques, substances aromatiques <0,03 % EINECS/ELINCS: 932-078-5, ECB-Nr.: 01-2119552497-29-xxxx GHS/CLP: Asp. Tox. 1 - H304 EEC: Xn, R 65 |
| 1 - <2,5 | Triacétoxyéthylsilane CAS: 17689-77-9, EINECS/ELINCS: 241-677-4, ECB-Nr.: 01-2119881778-15-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4 - H302 - Skin Corr. 1B - H314 - EUH014 EEC: C, R 14-22-34 |
| 1 - <2,5 | Oligomeric ethyl and Methylacetoxysilane GHS/CLP: Skin Corr. 1B - H314 EEC: C, R 34 |
| 1 - <2,5 | Triacétate de méthylsilanetriyle CAS: 4253-34-3, EINECS/ELINCS: 224-221-9 GHS/CLP: Acute Tox. 4 - H302 - Skin Corr. 1B - H314 EEC: C, R 22-14-34 |

Commentaire relatif aux composants Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications générales | En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé. |
| Après inhalation | Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin. |
| Après contact cutané | En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. |
| Après contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Après ingestion | Demander aussitôt l'avis d'un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Agent d'extinction approprié | Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse. |
| Agent d'extinction non approprié | Jet d'eau. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Oxydes de soufre (SOx).

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 3 / 10

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 4 / 10

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|--|
| 1 - <20 | Dioxyde de silicium |
| | CAS: 112945-52-5, EINECS/ELINCS: 231-545-4, ECB-Nr.: 01-2119379499-16-XXXX |
| | VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: cf § 2.2.3 |
| | Acide acétique |
| | CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6 |
| | VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: FT 24 |
| | VLCT: Valeur limite court terme (15min): 10 ppm, 25 mg/m ³ |

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

| Conc. [%] | Substance / CE VALEURS LIMITES |
|-----------|--|
| | Acide acétique |
| | CAS: 64-19-7, EINECS/ELINCS: 200-580-7, EU-INDEX: 607-002-00-6 |
| | 8 heures: 10 ppm, 25 mg/m ³ |

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Protection des mains

Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle

vêtement de protection léger

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les vapeurs.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre E.

Risques thermiques

non

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Voir le SECTION 6+7.

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 5 / 10

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|------------------------|
| Etat | pâteux |
| Couleur | variable |
| Odeur | acétique |
| Seuil olfactif | non déterminé |
| Valeur du pH | non applicable |
| Valeur du pH [1%] | non déterminé |
| Point d'ébullition [°C] | non applicable |
| Point d' éclair [°C] | > 150 |
| Température d'inflammation [°C] | non déterminé |
| Limite inférieure d'explosion | non applicable |
| Limite supérieure d'explosion | non applicable |
| Propriétés comburantes | non |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa] | non déterminé |
| Densité [g/ml] | ~ 1,02 (ISO 1183 B) |
| Densité de versement [kg/m³] | non applicable |
| Solubilité dans l'eau | pratiquement insoluble |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau] | non déterminé |
| Viscosité | non applicable |
| Densité relative de vapeur par rapport à l'air | non déterminé |
| Vitesse d'évaporation | non déterminé |
| Point de fusion [°C] | non déterminé |
| Auto-inflammation [°C] | non déterminé |
| Temp. de décomposition [°C] | non déterminé |

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir le SECTION 10.3.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec l'humidité libre des acide acétique.
Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir le SECTION 7
Le contact avec l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée (150-180°C) après modeste (décomposition) les produits peuvent occure:
Formaldéhyde.

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 6 / 10

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|---|
| 1 - <2,5 | Triacétate de méthylsilanetriyle, CAS: 4253-34-3 LD50, oral, Rat: 1600 mg/kg. |
| 10 - <20 | Hydrocarbures, C13-C23, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <0,03 % LD50, dermique, Rat: >3160 mg/kg. LC50, inhalatoire, Rat: >5266 mg/l. LD50, oral, Rat: >5000 mg/kg. |
| 1 - <2,5 | Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9 LD50, oral, Rat: 380 mg/kg (OECD 401). |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagenèse

Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés mutagènes.

Toxicité sur la reproduction

Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés tératogènes.

Cancérogénèse

Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés cancérogènes.

Remarques générales

Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
 Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.
 Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 12: Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|---|
| 1 - <2,5 | Triacétoxyéthylsilane, CAS: 17689-77-9 LC50, (96h), Danio rerio: 251 mg/l. EC50, (48h), Daphnia magna: 62 mg/l. IC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 73 mg/l. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

non applicable

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classer de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 7 / 10

12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

070217

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 8 / 10

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|--|
| PRESCRIPTIONS DE CEE | 1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE |
| RÈGLEMENTS DE TRANSPORT | ADR (2013); IMDG-Code (2013, 36. Amdt.); IATA-DGR (2013) |
| RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012 |
| - Observer les restrictions d'emploi | non |
| - VOC (1999/13/CE) | 0 % |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

SECTION 16: Autres données

16.1 Phrases-R (SECTION 3)

R 65: Nocif - peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 34: Provoque des brûlures.

16.2 Mentions de danger (SECTION 3)

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 9 / 10

16.3 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.4 Autres données

Positions modifiées

SECTION 4 ajouté: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
SECTION 4 ajouté: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
SECTION 4 supprimé: En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
SECTION 6 ajouté: En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.
SECTION 7 ajouté: Ne pas stocker avec les produits alimentaires et les aliments pour animaux.
SECTION 7 ajouté: Stocker au frais.
SECTION 8 ajouté: vêtement de protection léger
SECTION 8 ajouté: Voir le SECTION 6+7.
SECTION 9 ajouté: variable
SECTION 10 ajouté: Le contact avec l'humidité.
SECTION 11 ajouté: Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés mutagènes.
SECTION 11 ajouté: Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés tératogènes.
SECTION 11 ajouté: Il n'existe pas de remarques concernant les propriétés cancérogènes.
SECTION 12 ajouté: Non à classier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.
SECTION 12 ajouté: Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
SECTION 12 ajouté: Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)
SANITÄR 450

Ramsauer GmbH & Co KG
4822 Bad Goisern / H.

Date d'émission 15.03.2013, Révision 04.03.2013

Version 03. Remplace la version : 02

Page 10 / 10

Copyright: Chemiebüro®